



**PRÉFET  
DU MORBIHAN**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction départementale  
des territoires et de la mer**

## **AVIS DE CONSULTATION**

Ouverture d'une consultation du public  
dans le cadre de la procédure d'enregistrement  
au titre des installations classées pour la protection de l'environnement

### **Société VALIA) ZAC du Mourillon – 56532 QUEVEN**

Une consultation du public sera ouverte du **mardi 18 octobre 2022 à 9h au mercredi 16 novembre 2022 à 17h** à la mairie de QUEVEN. Elle concerne le projet présenté par le directeur de la **Société VALIA**, dont le siège social est situé ZAC du Mourillon - 56532 QUEVEN, en vue de l'extension et de la régularisation administrative de l'installation de fabrication de produits alimentaires à base de volailles, viandes, poissons et fromages à destination des industriels et professionnels de la restauration hors domicile, à l'adresse suivante : ZAC du Mourillon – 56532 QUEVEN.

Cette installation relève des dispositions législatives et réglementaires du code de l'environnement relatives aux installations classées pour la protection de l'environnement.

Le préfet statuera sur la demande par un arrêté d'enregistrement, éventuellement assorti de prescriptions particulières complémentaires aux prescriptions générales fixées par l'arrêté ministériel du 23 mars 2012 modifié (rubrique 2221), et par l'arrêté ministériel du 24 avril 2017 modifié (rubrique 2230), ou par un arrêté de refus.

Le public pourra prendre connaissance du dossier sur le site Internet des services de l'État dans le Morbihan à l'adresse suivante :

<https://www.morbihan.gouv.fr/Publications/Consultations-publiques> et en mairie de QUEVEN, aux jours et horaires habituels d'ouverture au public.

**Les personnes intéressées pourront consigner leurs observations du mardi 18 octobre 2022 à 9h au mercredi 16 novembre 2022 à 17h :**

➤ sur le registre mis à la disposition du public en mairie de QUEVEN, aux jours et aux horaires habituels d'ouverture au public,

➤ par courrier adressé au préfet du Morbihan :

- soit, par voie postale (direction départementale des territoires et de la mer SEBR/Unité gestion des procédures environnementales – 1 allée du général Le Troadec - BP 520 - 56019 Vannes cedex),

- soit, par voie électronique à l'adresse suivante : [ddtm-consultations@morbihan.gouv.fr](mailto:ddtm-consultations@morbihan.gouv.fr)